POINT CE

Suite à l'instance CE du 6 septembre 2018

Déclaration préalable du SNU-FSU Pole emploi PACA

« Mesdames et Messieurs représentants de l'établissement,

L'été, et particulièrement la journée du 4 septembre, a mis notre établissement dans la tourmente sur le contrôle des chômeurs (Cf. article « la marseillaise » et « le canard enchainé ») avec ***la mise en œuvre de l'Offre Raisonnable d'Emploi à marche forcée ainsi que le dossier de « France info » sur la vague de suicides et le malaise des personnels*** *depuis le début de la fusion en 2010. Au regard du contexte actuel (suppression de postes, missions mal définies, etc.), la situation ne va pas vers une amélioration ! A noter que tous ces articles finissent par la même conclusion : « la Direction de Pôle emploi a été contactée mais n'a pas souhaité répondre ». On peut légitimement s'interroger sur les sommes financières impressionnantes (« pognon de dingue » selon Mr Macron) consacrées par l'établissement à la communication pour de si piètres résultats…*

En effet, la politique d'un Service Public qui consiste à renforcer le contrôle par des moyens importants, au détriment de notre cœur de métier, qui reste le conseil, engage notre établissement sur un chemin qui va aggraver les conditions de travail et rendre le contact avec l'usager de plus en plus complexe.

En cette rentrée 2018 tous les indicateurs sont au rouge :

- ⇒ *Inflation +2,5%,*
- ⇒ *Baisse du pouvoir d'achat, en moyenne -0,6%,*
- ⇒ *Croissance à 1,7% alors que le gouvernement prévoyait 2%,*
- ⇒ *Chômage de masse qui en un an n'a absolument pas baissé…*

Pour le SNU Pôle emploi PACA, le Service Public de l'Emploi a plus que jamais ***besoin de moyens pour se consacrer, dans cette période, à ses missions fondamentales*** *qui sont le conseil, le placement, l'orientation et l'indemnisation. »*

1. Consultation sur les principes organisationnels des activités d'appui gestion en agence et en plateforme

Comme à son habitude, **l'établissement a présenté un dossier incomplet** qui va avoir un impact important sur la charge de travail de beaucoup d'entre nous. Les principes organisationnels, présentés en CE et en CHSCT, **réunissent en réalité 3 projets distincts qui vont modifier l'organisation et le travail** des plateformes (3949 et 3995), des agents en pôle appui, des CDE, des GDD et des conseillers « renforcés » principalement.

Pour exemple, la rénovation de la plateforme 3949 va provoquer le transfert d'un volume d'appel, géré actuellement par la plateforme téléphonique, sur les GDD en réseau déjà largement en sous effectifs (*voir article complet dans le « Point CHSCT » SNU sur notre site*).

Aucune réponse n'est apportée par l'établissement sur ce projet, ou si une réponse est faite, elle s'apparente plus à de la méthode Coué qu'à une véritable étude sérieuse sur l'impact de ces réorganisations. Beaucoup de « Si », de « Normalement » mais pas de données factuelles pour étayer la théorie de l'établissement d'une réduction de charge de travail et des services mieux adaptés aux attentes des usagers. Seule note positive, les pôles appuis sont renforcés dans leurs missions et leur existence ne semble plus être un débat.

Les élus ont refusé à l'unanimité de voter le projet pour manque d'informations entre autres. A suivre…

2. Politique publique :

Les injonctions de la préfecture s'inscrivent fidèlement à l'hérésie gouvernementale qui consiste **à renforcer le volume de formations au détriment des emplois aidés.**

Vous êtes déjà nombreux à nous faire part des **diverses pressions sur le remplissage de ces formations** parfois de mauvaises qualités et souvent inadaptées à une partie non négligeable de notre public. **Nous sommes tous conscients que ces injonctions ne sont pas une réponse au chômage et ne permettent que très rarement un tremplin vers l'emploi.**

Notons que la Direction rappelle que le budget est fongible entre le contrat PIC et les IAE (15% du budget est transférable vers les IAE) et elle souhaite en profiter **pour appuyer un peu plus l'accent mis sur la formation !** Pour quels résultats ?

Pour le SNU, la démonstration est faite que le traitement du chômage se résume, pour la Direction, à du contrôle et quelques actions (faites à minima). A quand un plan ambitieux qui répond véritablement aux enjeux et aux besoins des usagers avec des contrats aidés et des formations de qualité ? **A quand le retour du diagnostic par le conseiller sans pression d'orientation ?**

3. Prévention et lutte contre les fraudes :

La Direction Régionale nous a fait un retour **sur les missions de son service fraudes** qui consiste, dès la DPAE, à informer les demandeurs d'emploi concernés sur les risques encourus en cas de fraude. **Si on comprend la volonté d'agir en amont, le courrier type envoyé laisse penser que tout le monde est un fraudeur potentiel !**

Sur les offres frauduleuses, la Direction nous explique qu'elle utilise un logiciel OKAPI (sic) sensé éviter le préjudice. Au vu du rapport accablant sur les offres frauduleuses, **on peut s'interroger sur l'efficacité du logiciel.**
Cependant, la Direction nous explique que seules 14 agences sur 64 traitent les DPAE par manque de temps et d'effectifs. On le savait déjà car pour l'heure nous n'avons aucune procédure pour le traitement des flux (DSN, DMM, BS…) qui augmentent d'une manière exponentielle. Les agents en capacité de traiter ces flux ont déjà une charge de travail très importante.

Le SNU Pôle emploi PACA demande à ce que ce document ne soit envoyé qu'après une embauche effective et que ce soit le même service qui traite DPAE et flux DSN. Cela éviterait des courriers en doublon au DE pour le même employeur !

4. POC (proof of concept) renforcement du diagnostic des DE :

Après avoir vanté l'auto délivrance des services et l'auto diagnostic notamment en matière de formation, la Direction Générale enfin consciente du malaise des conseillers fait un pas en arrière et tente un savant mélange des deux.

Une expérimentation est en cours sur le site de la Ciotat et de Nice est. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé.

Pour le SNU, il faut revenir aux fondamentaux. Le diagnostic n'a de sens que s'il est co-construit entre le conseiller et le demandeur d'emploi. A noter que cela ne concernera que les « *primo inscrits* ».

5. Prélèvement à la source :

Pour les salariés de Pôle emploi, nous aurons les mêmes procédures que tous les salariés avec une série de documents nous permettant de pouvoir faire des projections.
Le SNU PE PACA sera vigilant sur les éventuelles erreurs et autres bugs !

Pour les demandeurs d'emploi, la Direction Générale, le 28 juin en Comité Central, a annoncé qu'elle allait **outiller les conseillers pour renseigner les usagers de Pôle emploi.** Il y a fort à parier que des zones d'incompréhension subsisteront chez une partie de nos usagers et génèreront des tensions non négligeables dans les accueils.

Pour le SNU PACA, il n'est pas concevable que les conseillers renseignent à l'accueil sur le montant du prélèvement à la source, le taux appliqué ou le taux par défaut. Cela engagera un acte professionnel sur un élément que Pôle emploi ne maitrise pas pleinement.

Le conseiller à l'accueil risque de se trouver en situation de travail inconfortable voire dangereuse. Rappelons que les agents des finances publiques accueillent les contribuables dans des bureaux fermés. La zone d'accueil ouverte de pôle emploi ne se prête pas à l'exercice, pour le SNU.

6. Ressources Humaines – Promotions et EPA :

L'établissement a présenté le bilan des promotions 2017-2018 ainsi que celui des EPA. Lors de cette année de mise en place de la nouvelle classification, on a vu se rajouter l'EIP (entretien individuel de repositionnement) qui est apparu plus comme un entretien informatif qui n'a pas permis de prendre en compte les compétences et l'ensemble des tâches de chaque agent… **La Direction semble se satisfaire de son bilan (sic).**

Au regard du nombre de recours « promotion » que notre organisation syndicale a traité, le SNU ne partage pas le bilan positif présenté par l'établissement et pas que sur les promotions.

En effet, ce bilan comporte l'affirmation d'être à la cible sur les effectifs (-18,4 ETP) au 31 décembre 2018. Si cela est un point positif pour l'établissement, ce n'est pas le cas pour le SNU et les agents Pôle emploi à qui **on augmente sans cesse le volume de travail pour compenser la baisse d'effectif avec une DEFM quasi constante.**

Pour 2019, les informations sont encore moins rassurantes. Même si à ce jour la baisse des effectifs n'est pas chiffrée, il y en aura bien une !

7. CCV Statut public :

Le critère d'attribution de la prime annuelle des agents public retenu pour 2019 est **l'ICT4bis**, soit le taux de retour à l'emploi dans le mois après une formation (avec un CDD d'au moins 1 mois).

Pour le SNU, ce critère, pour le moins surprenant, **ressemble de plus à plus à une mascarade qui se moque de la réalité d'une mission bien accomplie et du métier !**

8. Activités Sociales et Culturelles :

Un vote a été réalisé sur l'enveloppe consacrée aux **projets collectifs soit 400 0000 euros pour 2019**.

Cette enveloppe budgétaire permet aux ASC de proposer des activités, sorties, séjours et voyages pour tous les agents Pôle emploi PACA.
Résultat du vote : **Pour 14 votants**, Contre 2 (voix de la CGC), Abstention 2 (CFDT)

Les destinations des voyages pour 2019 qui seront proposées, (50 personnes pour chaque date de départ) :

- **SRI LANKA :** prévu en mars 2019 : circuit en pension complète. **Un seul voyage sera organisé pour cette destination.** Le cahier des charges est prêt pour envoi au voyagiste dès sa validation vous aurez plus d'informations.

- **AMSTERDAM :** séjour prévu pour le printemps, période des tulipes,

- **VIENNE :** devrait se faire pour la période de Noël 2019, l'objectif étant les marchés de Noël.
- **FLORENCE :** envisagée pour le mois d'octobre
- **PORTUGAL :** il est acté une semaine en juillet 2019 et deux fois une semaine en aout 2019.

Pour ces projets de voyage les votes sont : **Pour 16 voix**, contre 0, abstention 2 voix de la CGC

Si vous avez des questions ou besoin d'informations complémentaires n'hésitez pas à nous contacter !

A bientôt pour un nouveau « POINT IRP » avec le SNU PACA !

N'hésitez pas à nous faire part de vos expériences, questions… par mail : syndicat.snu-paca@pole-emploi.fr , afin que nous puissions porter votre voix et pour plus d'info CONTACTEZ nos élus SNU CE :

Carole Toussaint, Fabienne Touzé, Muriel Barde, Isabelle Gouhier et Olivier Paradon Représentant Syndical.

www.snufsu-pe-paca.fr / syndicat.snu-paca@pole-emploi.fr
75 av William Booth - 13012 Marseille - Tel : 04.91.43.43.22